**Le Nouvel An**

La fête de la Saint-Sylvestre marquant la fin de l’année et l’avènement du Nouvel An, se veut moins traditionnelle que Noël. Elle clôt la "Semaine Joyeuse" (semaine du 24 décembre au 1er janvier) et se déroule normalement dans une ambiance très décontractée. On accueille l’An Nouveau avec du Champagne et un réveillon agrémenté de crustacés, d’huîtres ou bien de foie gras. Contrairement à Noël, la Saint Sylvestre n’a pas de référence religieuse et n’est d’ailleurs pas une fête de famille au sens classique, puisque souvent, on la fête entre amis.

Cette fête n’a pas toujours eu lieu le 31 décembre. A Reims, on a longtemps fêté le début du Nouvel An le 25 mars, jour de l’Annonciation, à Paris cet événement se fêtait à Pâques. C’est finalement Charles IX qui a fixé le jour du Nouvel An au 1er janvier en introduisant le calendrier grégorien en 1563.

Beaucoup de Français pratiquent la coutume de s’embrasser à minuit sous le gui en se souhaitant la bonne année. Quant aux feux d’artifices, ils sont le plus souvent organisés par les communes.

**La fête des Rois**

La fête des Rois (Epiphanie) marque la fin des festivités après Noël. On la célèbre le premier dimanche après le Nouvel An - autrefois le jour de l’Epiphanie était le six janvier - en partageant la fameuse galette (pâte feuilletée avec de la frangipane ou une brioche). Le plus jeune du groupe ou de la famille décide de l’ordre de la remise des parts de galette. La personne qui récupère la fève, petite figurine en faïence ou haricot sec dissimulé dans la galette au moment de la confection, dans sa part de galette est le roi ou la reine. Elle se coiffe d’une couronne en papier en désignant un roi ou une reine pour former le couple royal de la galette. Les jours suivants, le roi ou la reine de la veille se charge de l’achat d’une nouvelle galette, et le "rituel" du partage de la galette recommence de nouveau. Cela dure environ une semaine, parfois même jusqu’à la fin janvier.